

<https://ricochets.cc/Urgence-Lac-besoin-de-vous-avant-le-4-decembre.html>



Urgence Lac de Grane, besoin de vous avant le 4 décembre

- Les Articles -

Publication date: jeudi 1er décembre 2022

Copyright © Ricochets - Tous droits réservés

Un message de l'association de protection de la Nature et du Lac Grâne et du lien Humain-Nature :

Bonjour chères amies de la nature et du lac de grâne,

L'association Vox Natura, fait appel à notre députée régionale Marie Pochon (NUPES) et à l'Euro-Députée Ecologiste Michèle Rivasi, afin de contrecarrer les plans du SMRD et de la CNR et de ralentir/arrêter le comblement du lac de Grâne, qui est dans une zone Natura 2000, gérée par l'union Européenne.

L'objectif est de stopper le chantier, au plus tard en février quand commence la période de reproduction de nombreuses espèces protégées, et de tout faire pour protéger la digue qui sépare le lac de la Drôme, et demander sa réparation. Car il serait fort dommageable de laisser les eaux polluées de la Drôme (depuis Crest) contacter le site d'eaux pures du Lac des Freydières (ou lac de Grâne). La présence de l'Agriion de Mercure (libellule turquoise) atteste de la pureté de l'eau, et de fait c'est de l'eau de source souterraine et de l'eau de la nappe phréatique qui affleure au niveau du lac de Grâne, ancienne carrière de gravier non réhabilitée depuis 30 ans, accueillant des espèces végétales et animales rares et protégées. Sans parler du bienfait de ce site naturel pour la santé mentale et physique des humains qui le fréquentent.



Urgence Lac de Grane, besoin de vous avant le 4 décembre

Nous souhaitons donc essayer d'éviter que la digue du lac ne soit détruite, ce qui ferait disparaître le lac de Grâne.

Maître Hequet peut déposer un recours gracieux à la préfecture de la Drôme pour contester l'arrêté préfectoral qui valide ce projet, mais il a besoin que les usagers du Lac ou personnes de la commune lui donnent pouvoir pour agir.

Le dépôt de ce recours nous permettra de gagner du temps (au minimum 2 mois) car nous avons de sérieux doute quant au bien fondé et à la régularité de ce chantier.

Si vous êtes concernés par la disparition du lac (habitant de Grâne ou des communes proches, loueur de gîte, chercheur naturaliste sur le site, spécialiste ayant fait des recherches sur le site, usager du lac, pêcheur, association de protection de la nature, centre éducatif ou de loisir, thérapeute, naturaliste...) vous pouvez nous aider en donnant pouvoir à Maître Nicolas Hequet, avocat à Avignon à déposer ce recours.

Urgence Lac de Grane, besoin de vous avant le 4 décembre

Avant jeudi 1er décembre (ou le 4 décembre :

- ▶ remplir et signer le document joint (« pouvoir recours gracieux »).



- ▶ transmettre une copie (scan ou photo...) de votre carte d'identité.

Et nous les transmettre par retour de mail en nous précisant en quelques mots de quelle manière vous êtes concernés, à lacdegrane chez gmail.com

Ce premier recours gracieux est indispensable, passé le 4 décembre il sera trop tard pour agir, l'arrêté préfectoral sera définitif et plus rien ne pourra stopper le chantier.

N'hésitez pas à en parler autour de vous si vous pensez à des personnes concernées et à faire suivre ce message.

Merci à tous,
à bientôt.

â€”

Association de protection de la Nature et du Lac Grâne et du lien Humain-Nature

Sensibilisation des politiques, institutions et du public

Pour toute demande d'intervention de formation, envoyez nous un mail avec vos coordonnées.

Pour nous joindre :
lacdegrane chez gmail.com